L'affaire Max Lebaudy

Paris, 28 décembre. — On assure que des parents et amis de M. Max Lebaudy auraient l'intention de faire parvenir au garde des sceaux des lettres et documents démontrant que d'autres personnes que celle à laquelle le ministre de la guerre a fait allusion ont joué dans cette affaire un rôle des plus équivoques.

Un enfant incendiaire

Dreux, 28 décembre. — Un enfant de 12 ans 1[2 a été arrêté sous l'inculpation d'avoir mis le feu à l'aide d'une lampe, dans une grange à Villiers-le-Morhiers. Davoust a fait des aveux.

Un accident de chasse mortel

Brest, 28 décembre. — Un accident de chasse mortel est arrivé à Guiclam près de Morlaix. Un sieur Nicolas revenant de la chasse rencontra son ami Quéguiner qui en plaisantant lui commanda: Portez armes! En joue, feu! Nicolas pris de boisson exécuta les mouvements et visant Quiguener fit feu et l'atteignit en pleine poitrine. Nicolas a été arrêté.

Le parquet fait une enquête.

L'assassinat de deux enfants
Arrestation du coupable

Rennes. — L'assassin des deux enfants tués, à Trégueux, près de Saint-Brieuc, comme nous l'avons annoncé, vient d'être arrêté à Rennes; il a fait des aveux complets, et il a été transféré à Saint-Brieux où l'instruction va se poursuivre.

La maladie de M. de Burlet

Bruxelles, 28 décembre. — M. de Burlet, chef de cabinet, partira la semaine prochaine pour le midi où il va passer un mois, pour remettre sa santé.

M. de Bismarck arbitre
dans le conflit anglo-américain

Londres, 28 décembre. — D'après des renseignements publiés par le *New-York-Herald*, l'Angleterre proposerait le prince de Bismarck comme arbitre dans le différend anglo-américain.

Panique dans un théâtre en Amérique
Nombreuses victimes

Baltimore (Etats-Unis), 28 décembre. — Une panique s'est produite, pendant la représentation au théâtre de Front-Street; les spectateurs se sont précipités en foule vers les sorties: vingt-quatre personnes ont été tuées et quarante grièvement blessées.

Réunion du Conseil des Ministres

Paris, 28 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure. La réunion, commencée de très bonne heure, s'est terminée à dix heures et quart, afin que les ministres puissent se rendre au Sénat où avait lieu la discussion du budget.

A MADAGASCAR

Le ministre de la guerre a communiqué au conseil une dépêche du général Duchesne indiquant que la situation à Tananarive est toujours satisfaisante.

Le ministre des colonies a soumis à la signature du président de la République des décrets organisant l'administration de la justice et des résidences à Madagascar et nommant des magistrats et des résidents.

UNE ÉCOLE SUPÉRIEURE DE LA FLOTTE

Le ministre de la marine a fait approuver la création d'une école supérieure de guerre de la flotte. Cette école deviendra pour la marine ce qu'est l'école supérieure de guerre pour l'armée de terre: elle sera installée à Toulon.

LA LOI DU « CADENAS »

M. Mesureur, ministre du commerce, a informé le conseil de son intention de réunir dans le courant de janvier le conseil supérieur du commerce. Ce conseil aurait à examiner et à émettre son avis sur les questions relatives aux admissions temporaires au régime des entrepôts et sur les mesures de détail et d'application de la loi du « cadenas. »

MINISTÈRE DU COMMERCE

M. Mesureur a fait ensuite signer par le président de la République les décrets relatifs à la réorganisation de l'Administration centrale du ministère du commerce, créant les directions du travail du commerce et du personnel et de l'enseignement technique.

M. Nicolas est nommé directeur du travail. M. Chandèze est nommé directeur du personnel et de l'enseignement technique.

Adolphe d'Ennery
commandeur de la Légion d'honneur

On annonce qu'Adolphe d'Ennery, le dramaturge, sera, le 1er janvier prochain, promu au grade de commandeur de la Légion d'honneur.

Un accident de patinage. — Rupture de la glace
Une princesse allemande tombée dans l'eau

Berlin, 28 décembre. — La princesse Frédéric Léopold patinait ce matin sur le lac de Griebnitz, près de Potsdam, quand la glace, soudainement, s'est rompue sous ses pas. La princesse est tombée dans l'eau et n'a pu en être retirée qu'après d'assez longs efforts.

La princesse tient de près à la famille impériale. Son mari, le prince Frédéric-Léopold, est le fils du prince Frédéric-Charles et cousin de l'empereur Guillaume.

Le différend anglo-américain

Londres, 28 décembre. — Un télégramme de Caracas au *Herald* dit qu'une immense démonstration a eu lieu hier.

Les manifestants ont acclamé le nom de M. Cleveland.

Le docteur Castilho, ministre de l'intérieur a déclaré que le Venezuela ne céderait pas un pouce de son territoire sans y être forcé par la fortune des armes.

Washington, 28 décembre. — On a déposé à la Chambre une motion tendant à autoriser M. Cleveland à convoquer une conférence des nations ayant des territoires en Amérique pour régler la question de délimitation.

Les Italiens en Afrique

Rome, 28 décembre. — On assure que le ras Makonnen a fait savoir au général Baratieri que son intention n'est pas d'envahir l'Erythrée proprement dite au-delà de la frontière Arafali-Halaïi-Digson-Goura-Debarsa, stipulée par le traité, mais que Ménélik entend absolument rester indépendant.

MISCELLANÉES

Le pain complet. — C'est la question du jour. On achète aujourd'hui son complet chez le boulanger comme chez le tailleur. Le tout est de savoir si l'on est aussi bien vêtu... pardon, aussi bien nourri avec le pain complet qu'avec l'autre.

Le pain complet est fait avec la farine telle qu'elle sort de la meule, sans blutage. Le son a été broyé; pour être mieux incorporé et pour faciliter sa panification. Seulement, le grain a subi une opération préalable. C'est cette opération qui a donné un argument nouveau aux partisans du pain complet et qui leur a permis de renouveler une question déjà ancienne et que l'on croyait jugée.

Il faut savoir que la valeur nutritive d'une substance est en raison directe de la proportion d'azote qu'elle contient. De plus, lorsqu'à cette quantité d'azote se trouvent joints d'autres éléments qui facilitent l'assimilation de cet azote, la supériorité de cette substance comme aliment devient incontestable. C'est précisément ce que plusieurs savants ont découvert en analysant le son et l'embryon du grain de blé. Ils y ont trouvé une proportion d'azote, de phosphates alcalines et de matière grasse telle qu'ils ont conclu à la supériorité nutritive du son sur la farine, et ont conseillé son incorporation au pain pour obtenir un aliment plus nourrissant que le pain de première qualité.

Les essais de ce pain, effectués il y a plusieurs années déjà n'ont pas donné les résultats qu'on attendait. Les praticiens ont déclaré que la présence du son dans la farine empêche le pain de lever, le rend lourd et compact; ils ont ajouté que le son fait du poids, parce que la pâte qui en contient conserve, malgré une cuisson prolongée, plus d'eau que celle qui est faite avec la fleur de farine. Enfin, l'on a déclaré que c'est la grande quantité de son contenue dans le pain de campagne qui oblige les paysans à faire quatre ou cinq repas par jour, tandis que les ouvriers des villes qui ne mangent que du pain blanc, ne font que trois repas dans le même temps.

Les partisans du pain complet, sans accepter entièrement l'argumentation de leurs adversaires, ont reconnu que la question n'était pas entièrement résolue de leur côté. Après nouvelles études ils ont établi que les défectuosités attribuées primitivement au pain complet, doivent être attribuées à la matière cornée qui forme l'enveloppe extérieure du grain, matière cornée qui s'attache au son de telle sorte qu'elle empêche l'action des principes qu'il contient. On a donc inventé des moyens pour dépouiller le grain de cette légère écorce! C'est là l'opération préalable qu'on fait subir au grain ce donc nous parlions en commençant. Est-ce là vraiment la solution de la question? Les admirateurs du pain complet obtiendront-ils gain de cause cette fois? Il faut le désirer parce que cela aurait pour résultat d'abaisser le prix du pain. Chose essentiellement souhaitable étant donné que ce nouveau pain complet serait de valeur nutritive égale, sinon supérieure à celle du pain actuel.

Maux de dents. — Encore un fruit de la saison froide! Le camphre peut être employé pour calmer les douleurs. On conseille de l'introduire dans la dent cariée. Un autre moyen plus simple consiste à envelopper de onate le morceau de camphre et à le placer dans l'oreille. — La racine de noyer dont on enlève la première écorce produit un soulagement lorsqu'on la mâche sur la dent qui fait mal, le suc qui y pénètre calme la douleur. — La poudre de chasse peut aussi soulager. On en prend une cuillerée à café qu'on place dans un morceau de mousseline fine et résistante. On obtient ainsi un nouet qu'on ferme bien à l'aide d'un morceau de fil résistant. Ce nouet étant mâché, disons le mot, chiqué, une salive abondante se produit. Au bout de quelques minutes la douleur diminue pour cesser après un quart d'heure, une demi-heure au plus.

Un peu d'alun en poudre dans la dent; une ou deux gouttes d'huile d'olives d'amandes douces ou autres, de la cendre de tabac ont produit du soulagement chez quelques personnes. Un dentiste américain prétend guérir instantanément le mal de dents en plaçant dans la dent gatée un très petit morceau d'acétate de plomb. Après une minute environ une salivation abondante se produit, on crache à plusieurs reprises et l'on est guéri. Il faut prendre garde d'avaler l'acétate de plomb, c'est un poison.

Chimie de la cuisine. — *Théorie de la friture.* — On emploie l'huile, le beurre ou la graisse, parce que les corps gras donnent à l'ébullition une chaleur beaucoup plus grande; 300 degrés environ.

Toute le mérite d'une bonne friture, dit Brillat-Savarin, provient de la surprise. Il faut que dès l'immersion dans le liquide bouillant, la surface intérieure du corps soumis à la friture carbonise ou roussisse. Il se forme alors une espèce d'enveloppe qui contient l'objet, empêche la graisse de le pénétrer et concentre les sucs, qui subissent ainsi une coction intérieure qui donne à l'aliment tout le goût dont il est susceptible.

Pour que la surprise ait lieu, il faut que le liquide brûlant ait acquis assez de chaleur pour que son action soit brusque et instantanée; mais il n'arrive à ce point qu'après avoir été exposé assez longtemps à un feu vif et flamboyant. On connait par le moyen suivant que la friture est chaude au degré désiré: Vous coupez un morceau de pain en forme de mouillette, et vous le trempez dans le poële pendant cinq à six secondes; si vous le retirez ferme et coloré, opérez l'immersion sinon, il faut pousser le feu, et recommencer l'essai.

La *surprise* une fois opérée, modérez le feu, afin que la coction ne soit pas trop précipitée et que les sucs que vous avez renfermés subissent, au moyen d'une chaleur prolongée, le changement qui les unit et en rehausse le goût.

Une nouvelle société de tempérance. — On sait que les sociétés de tempérance ont pour but de combattre l'alcoolisme. Or, en Amérique, dans la province de l'Ohio, on a cherché à propager la pratique suivante: Un certain nombre de femmes quelquefois plusieurs centaines, se réunissent et vont en chantant des litanies aux portes des débits de boissons. Elles s'agenouillent sur le pavé, pénètrent dans les salles, continuent leurs chants jusqu'à ce qu'elles aient fait vider l'établissement. Elles résistent aux injures, aux menaces, aux coups même et leur patience obtient souvent le succès.

Qualités morales nécessaires aux gens de sciences. — Un savant anglais a adressé à un grand nombre de savants comme lui un questionnaire sur leur état moral. Après avoir recueilli leurs réponses il a pu conclure que les principales qualités requises pour les savants peuvent se résumer aux suivantes: 1° force physique et intellectuelle; 2° bonne santé; 3° grande indépendance de caractère; 4° ténacité dans les entreprises; 5° aptitude aux affaires; 6° goût prononcé pour les sciences en général ou une science en particulier. Une bonne éducation scientifique doit comprendre les mathématiques, la logique, une branche de science d'observation ou expérimentale, le dessin, l'habileté du travail manuel. Il faut dans la conduite de l'éducation scientifique laisser une très large part à l'initiative pour permettre le développement complet des facultés d'observation.

La souscription de la Ruche Roubaisienne

On nous prie de publier la note qu'on va lire:

« A propos des garanties afférentes aux obligations émises actuellement par la société, diverses personnes sont venues demander si le titre émis représentait une garantie hypothécaire au profit de l'obligataire.

» La société n'a pas cru devoir émettre d'obligations hypothécaires pour plusieurs raisons: 1° parce que, pour établir cette garantie, la société doit abandonner 3 p. 0/0 environ du capital souscrit pour l'enregistrement, 2° parce que le privilège de constructeur que la société désire faire figurer dans son cahier des charges pourrait être incompatible avec cette garantie, 3° parce que hypothéquer une propriété c'est amoindrir sa valeur et créer des difficultés à venir dans les mutations partielles.

» Il est dit à l'art. 2 des conditions de l'émission des obligations inscrites aux statuts: que les obligataires auront la faculté de s'ériger en comité de contrôle pour surveiller l'emploi des fonds; au cas où les obligataires négligeraient de former ce comité, la société a l'intention d'y pourvoir d'office aussitôt la souscription terminée en nommant un contrôle provisoire dont les membres seront pris en dehors de la société. Ce contrôle qu'il soit provisoire ou définitif, tiendra en réalité les cordons de la bourse et la situation actuelle des obligataires ne saurait être modifiée sans bon consentement.

» La *Ruche Roubaisienne* a été fondée dans un but humanitaire et philanthropique par une poignée d'ouvriers et d'employés qui, pour arriver à rendre leur fondation légale ont engagé tout leur petit avoir, ils l'ont fait avec dévouement et abnégation dans l'espérance que ce mouvement serait compris dans toute son étendue et sa portée par la population roubaisienne qui a été témoin des efforts dépensés depuis près d'un an par cette vaillante phalange de la Ruche.

» Ces efforts méritent récompense et le moment est arrivé de faire voir autrement que par des promesses l'intérêt porté aux classes laborieuses et quand celles-ci viennent avec une émanation assagie de leurs revendications solliciter de l'aide et des concours pratiques, ce serait une faute lourde de faire la sourde oreille et de leur refuser.

» La souscription est ouverte et malgré que la société se soit fondée en dehors de toute l'action patronale, elle a comme premiers souscripteurs pour un chiffre qui atteint près de 70,000 fr. des industriels et négociants de la ville qui tout en acceptant un rôle effacé à la « Ruche Roubaisienne » ont voulu marquer l'intérêt qu'ils lui portent et la recommander d'une manière sympathique à la population de la ville.

» Le Conseil d'administration est persuadé que cette recommandation portera ses fruits et qu'il ne sera pas nécessaire avec un tel patronage de recourir à des démarches pressantes pour réunir les 250,000 francs qui doivent former la première grande série des travaux de la société au printemps prochain.

Les versements pour souscriptions sont reçus à la Banque Régionale et au Comptoir d'Escompte, au Crédit du Nord, MM. Devilder et Cie, MM. Verley Decroix et Cie.

Dimanche prochain, à 3 h. 1[2, a lieu, au local, la répartition d'abord des 12 maisons en construction, ensuite des terrains que la Société possède rue de Cartigny, pour les membres adhérents de ce quartier.

» *Le Conseil d'Administration.* »

LES CADEAUX D'ÉTRENNES

Chacun, au nouvel an, se consulte en famille.
Pour choisir des objets dont la rare estampille
Garantit la valeur et ce n'est qu'un écho:
Tous veulent des savons parfumés du Congo.

Dary, au savonnier parisien V. Vaissier.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les réceptions du jour de l'an. — L'Administration municipale ne recevra pas, à l'occasion du Nouvel An; elle vient d'adresser la circulaire suivante aux intéressés:

« Tout en ayant le vif désir de continuer à entretenir de cordiales relations avec les corps constitués et les fonctionnaires, l'Administration municipale ne recevra pas cette année, à l'occasion du Nouvel An. »

Cercle d'études sociales du quartier Sainte-Elisabeth. — Le Cercle d'études sociales du quartier Sainte-Elisabeth se réunira, le lundi 30 décembre, au café Delepierre, place Sainte-Elisabeth, à huit heures du soir.

Les soldats roubaisiens morts à Madagascar. — La liste est déjà longue des soldats roubaisiens, morts, victimes de leur devoir, dans cette île lointaine de Madagascar; la ville de Roubaix a payé pour sa large part, la dette dûe à la défense de la patrie.

En retour de tant d'abnégation et de dévouement de la part de nos braves soldats, on pourrait croire que l'administration militaire ne néglige rien pour avertir les familles qui ont le malheur de perdre leur fils dont elles attendent impatiemment des nouvelles..

Comme on a pu le constater par la nouvelle du décès de M. Leman, il a fallu trois mois et demie pour annoncer le décès à Roubaix. Il y a là une grave incurie dont tous les journaux se plaignent du reste, car le fait n'est pas isolé et un grand nombre de familles présentent les mêmes doléances.

— Une messe pour le repos de l'âme de M. Albert Leman sera chantée lundi matin, en l'église St-Martin, par le *Choral Nadaud*; à cet effet, les membres de cette société se réuniront, pour la répétition, aujourd'hui, dimanche à midi.

Retour d'un soldat de Madagascar. — Un soldat du 2e régiment d'Algérie, Henri Castelain, parti le 20 décembre dernier de Méliana (Algérie), est rentré à Roubaix, jeudi soir, de retour de Madagascar. C'est un orphelin dont le frère, Pierre, habite rue de l'Alouette. Il est atteint d'une anémie palustre et se trouve considérablement affaibli.

Le Pain de St-Antoine. — On nous adresse la note suivante:

« L'œuvre du Pain de St-Antoine s'étend de plus en plus à Roubaix. Pendant l'année 1895, dans la seule église de Notre-Dame plus de huit mille francs ont été recueillis dans les troncs placés auprès de la statue du Saint. Cette somme a permis de distribuer aux pauvres et aux enfants des écoles libres près de 17,000 pains, de faire admettre un certain nombre d'enfants nécessiteux dans les classes catholiques, afin de stimuler le zèle et l'assiduité des élèves qui fréquentent ces écoles en organisant chaque mois des loteries dont les lots consistent en vêtements et quelquefois en argent.

» Puisse St-Antoine pendant l'année de 1896 répandre plus nombreuses encore ses faveurs qui amèneront un nouvel élan pour sa belle œuvre.

Avis aux contribuables. — *La taxe militaire.* — Le Maire de la ville de Roubaix donne avis aux contribuables que les rôles supplémentaires de la taxe militaire du troisième trimestre de 1895, sont en recouvrement à partir de ce jour.

— *Les patentes.* — Un avis semblable concerne la mise en recouvrement des rôles supplémentaires de la contribution des patentes du 3e trimestre de 1895; la mise en recouvrement des rôles complémentaires de la contribution foncière, pendant l'année 1795.

— Un autre avis de la mairie annonce que la nature des patentes supplémentaires relative au 4e trimestre de 1895, pour les perceptions Est et Ouest est déposée à la Mairie, et que, pendant dix jours, à partir du 28 décembre, les intéressés peuvent en prendre connaissance et faire, s'il y a lieu, leurs observations.

L'Œuvre de la « Bouchée de Pain ». — On nous prie d'insérer la note suivante:

« L'Œuvre de la Bouchée de Pain rend, par ces temps rigoureux, d'immenses services à la classe des déshérités; c'est le secours immédiat à ceux qui ne peuvent attendre; c'est l'espoir et la confiance rendus en des jours meilleurs; c'est l'existence enfin! ce qui éloigne toute pensée de se la procurer de n'importe de quelle façon, car le proverbe: Ventre affamé n'a pas d'oreilles est toujours vrai. La faim et la misère sont mauvaises conseillères! ne l'oublions pas!!!

» Le comité de l'œuvre s'efforce journellement d'alléger, le plus possible, à tous ceux qui s'adressent à lui, le lourd fardeau de la misère, mais tout le dévouement et la bonne volonté de ses membres ne suffit pas, il faut des ressources, et beaucoup, pour ne pas faillir à sa tâche. Aussi fait-il un appel pressant à la charité si grande de ses concitoyens. Il est convaincu que cet appel ne sera pas vain et que les dons en argent et les souscriptions afflueront; les dons en nature, vêtements, chaussures, etc., seront reçus avec reconnaissance, surtout par ceux qu'ils garantiront du froid.

» A vous tous, heureux de la terre, bien vêtus, bien nourris, bien chauffés, nous disons: N'oubliez pas ceux qui manquent de tout, ce sont vos frères!

» Ce n'est pas une aumône que vous devez faire, c'est un devoir que vous avez à remplir, et nous savons que vous n'y faillirez pas ».

Dons reçus: Un ouvrier reconnaissant ayant trouvé du travail, 1 fr. — Un visiteur de l'œuvre, 7 fr. — De M. Mauduit de Paris, un jacquette et un giletneufs. — Anonyme, plusieurs lots de vieux cuirs pour raccommoder les chaussures. — Plusieurs lots de vieux vêtements, chaussures, etc., etc. — M. Gobert, rue de Mouvaux, 14, 6 pains blancs de 3 livres. — M. C. Brabant, un lot de sabots. — Une reconnaissance anonyme à St-Antoine, 10 livres de pain blanc. — M. Ch. Verbrouck, rue de Rohan, un lot de vieux vêtements.

Les sociétés qui finissent... — Dans une réunion extraordinaire tenue le 23 décembre à Roubaix, au siège de la société la « Lyre roubaisienne », une partie des fondateurs et des anciens membres parmi lesquels MM. Florimond Caby, Adolphe Bascourt, Emile Lawlain, Alfred Vanneste et Jules Ferrain, ont voté à l'unanimité la dissolution de la société et la donation au musée de la ville de Roubaix des objets suivants: la bannière, don de M. Jules Brame; le tableau nominatif des sociétaires ayant pris part au concours de Reims, les médailles et le règlement.

Il a été décidé de vendre au profit de la *Bouchée de Pain* le reste du matériel.

Pour le jour de l'an les maîtresses de maison voudront acheter nes fantaisies riches, des bonbons fins; des marrons glacés tout frais préparés par la maison Debouck, rue Saint-Georges, 14.

La maison doit sa grande renommée à la finesse, à la fraîcheur de ses produits, toute la pâtisserie est faite au délicieux beurre d'Oostcamp. On trouve à toute heure des vol-au-vent gras et maigre.

Spécialités de la maison: petits fours, gaufres fourrées et non fourrées, pain d'épices pur miel, délicieux.

Le cours de sténographie de la rue du Moulin. — Le cours public de sténographie, professé par M. Henri Delerue, à l'école du Moulin, n'aura pas lieu lundi prochain, 30 décembre. Les intéressés seront avisés, après les vacances de l'an, du jour de la réouverture de ce cours.

La « Bouchée de Pain » et le « Refuge de Nuit ». — Dans la journée de samedi, l'œuvre de la *Bouchée de Pain* a distribué 460 soupes et portions de pain aux grandes personnes et 2010 soupes ont été distribuées aux enfants. Au *Refuge de Nuit*, 29 lits ont été occupés.

ŒUFS FRAIS, 13 Rue du Bois.

Un entrepreneur de menuiserie, victime d'un accident mortel. — Les ateliers de menuiserie de M. Louis Caron, entrepreneur et marchand de meubles dans la rue Saint-Maurice, ont été le théâtre, samedi matin, d'un accident terrible.

M. Louis Caron était occupé, vers sept heures, à placer lui-même, sur un arbre de couche une courroie destinée à actionner une machine dite « toupie ». Tout à coup, sans qu'il prit garde, ses vêtements s'enroulèrent autour de l'arbre de couche et le malheureux qui ne put se dégager, fit plusieurs tours, le corps allant frapper chaque fois le plafond. Les ouvriers attirés par ses cris désespérés, arrêtèrent la machine; mais quand on put le dégager de sa périlleuse position, il avait cessé de vivre.

Le corps a été transporté à son domicile, en face de l'atelier, après qu'on eut averti sa femme, avec tous les ménagements possibles, du malheur qui la frappait.

M. le docteur Largillière, mandé aussitôt, n'a pu que constater le décès dû à des lésions internes; le corps est horriblement mutilé.

Mme Caron reste veuve avec trois enfants en bas âge.

Une arrestation pour bris de clôture. — Un coiffeur de la rue de l'Amiral-Courbet, à Tourcoing, Léon Degeldre, âgé de 42 ans, s'était rendu, samedi après-midi, chez M. Denolf, rue de France, pour rendre visite à un ami qu'il croyait trouver là.

M. Denolf lui fit part que, depuis un an, celui qu'il voulait voir n'habitait plus chez lui. Mais Léon Degeldre ne voulut rien entendre et prétendit entrer quand même. Il fut mis à la porte et furieux défonça un panneau de la porte. La police, informée de ce qui venait de se passer, a écroué le coiffeur au dépôt du 1er arrondissement.

Menus faits. — Un cabaretier, Emile Liévin, 52 ans, demeurant rue Vaucanson, 45, a été arrêté, vendredi, à la gare, pour ivresse et injures adressées à l'agent et à l'employé de service; il a été écroué au dépôt du 1er arrondissement.

Croix. — *Une victime du pétrole.* — Nous avons raconté hier, dans tous ses détails, le grave accident qui est survenu vendredi après-midi rue Charles-Quint. La victime, Mme Bourgois qui a été grièvement brûlée en versant du pétrole dans sa cuisinière, est morte samedi vers une heure du matin au milieu d'atroces souffrances.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui après-midi en l'église St-Pierre au Créchet.

— *Le marché.* — Le marché de Croix qui a lieu d'ordinaire le mercredi, sera fait, à cause de la nouvelle année mardi prochain, 31 décembre.

— *Une singulière trouvaille.* — Samedi, vers 5 h. 1[2 du matin, M. Daniel Vanderagen, demeurant à Roubaix, a trouvé, dans l'urinoir qui se trouve près de l'église Saint-Martin de Croix, un grand panier en osier, dans lequel étaient rangées une quarantaine de casquettes neuves.

La trouvaille a été remise à M. Seguin, commissaire de police.

— *Musique Municipale.* — Les sociétaires sont priés de se rendre au local de la société aujourd'hui dimanche, à 11 heures 1[2 du matin. Ordre du jour: Répétition générale et communication pour la sortie du jour de l'An. La présence de tous les membres est indispensable.

— *Football-Association.* — Malgré la neige tombée en grande abondance, la partie de Football-Association, engagée entre les Crusaders de Croix et le Racing-Club de Roubaix, a eu lieu le jour de Noël à 8 heures du matin, dans la plaine de la rue de la Gare, à Croix.

Après une lutte pendant laquelle les deux parties rivalisèrent d'habileté et d'adresse, la victoire est restée aux Crusaders de Croix qui ont enlevé un point.

Wasquehal. — *La fête de l'Arbre de Noël de la Conférence de St-Vincent-de-Paul.* — Aujourd'hui dimanche, à 5 heures et demie du soir, aura lieu, dans la grande salle des fêtes du Cercle catholique, la fête annuelle de l'Arbre de Noël organisée par les dévoués membres de la Conférence de St-Vincent-de-Paul de Wasquehal.

Comme les années précédentes, une distribution extraordinaire de vêtements chauds, couvertures, jouets, etc., sera faite à toutes les familles pauvres de la paroisse; il n'y aura aucune exclusion.

A l'occasion de cette fête, la troupe lyrique de la *Fanfare de Wasquehal*, qui avait offert une soirée, le 22 courant, dans la même salle, s'est empressée, sur la demande de M. l'abbé Plouchart, curé, d'accepter de donner une nouvelle audition des deux pièces: *Le Poignard* et de *Chapeau de paille d'Italie*, qui ont été jouées avec tant de talent et de succès.

MM. les membres de la conférence, invitent toutes les familles pauvres indistinctement à assister à cette grande fête de bienfaisance; l'entrée leur sera absolument gratuite, ils invitent également les personnes aisées à s'y associer; un prix d'entrée très réduit leur sera demandé.

Nul doute que les personnes généreuses, et elles sont nombreuses à Wasquehal, voudront participer à cette fête; elles aideront ainsi les organisateurs à donner largement, en ce moment de froid rigoureux, à la classe si intéressante des déshérités.

Pendant la fête, une quête sera faite au profit de l'œuvre.

— *Distribution de vêtements aux enfants pauvres des écoles communales.* — Une distribution extraordinaire de vêtements divers et de sabots, sera faite aujourd'hui dimanche, dans la salle de la Mairie, par les soins de la commission municipale, à tous les enfants pauvres fréquentant les écoles communales. Cette distribution aura lieu à 10 heures du matin.

— *Récompense pour la propagation de la vaccine.* — Mlle Hélène Delourme, sage-femme à Wasquehal, vient de recevoir une médaille en argent de 2e classe, pour la propagation de la vaccine.

Flers (Place). — *Une triple naissance.* — Mme Jean Martin, qui habite près de la place de Flers, vient de mettre au monde trois jumeaux du sexe masculin.

Les enfants ne demandent tous trois qu'à vivre et la mère, jouit d'une excellente santé. Le baptême de ces trois jumeaux a eu lieu hier.

Lannoy. — *Mort de Mlle Cartier.* — On annonce la mort, à l'âge de 63 ans, de Mlle Cartier, receveuse des postes, depuis 25 ans, à Lannoy.

Les obsèques auront lieu, mardi prochain, à 9 heures du matin.

Lys-lez-Lannoy. — *Une fête à la fabrique Bouttemy.* — Des préparatifs sont faits à la fabrique Bouttemy pour fêter, mardi prochain, le jubilé d'un directeur de peignages M. François Madriaux, qui compte cinquante ans de service dans l'établissement.

Il recevra à cette occasion, comme souvenir, une médaille; d'autres employés ou ouvriers qui ont 25 ans de présence recevront également une récompense. Un grand banquet aura lieu dans un des magasins de la fabrique, décoré pour la circonstance.

Leers. — *Résultats d'adjudications.* — Hier, à trois heures du soir, il a été procédé à l'adjudication de la fourniture du pain nécessaire au service du Bureau de Bienfaisance pour l'année 1896:

Ont soumissionné: L'Union, société coopérative de Roubaix, qui a offert un rabais de 0.06 centimes au pain de deux kilogrammes, et M. Auguste Sprit, boulanger à Leers, qui a présenté un rabais de 0.05 centimes au kilogramme. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

Le même jour, à 4 heures du soir, a eu lieu, dans les mêmes conditions, l'adjudication du charbon à fournir en 1896 pour le même établissement charitable. Trois soumissions ont été déposées.

M. Leroy Joseph, marchand de charbon à Leers, offre un rabais de 0,25 centimes à l'hectolitre; M. Dhulst Narcisse, marchand de charbon à Leers, offre un rabais de 0,25 centimes à l'hectolitre; M. Delplanque Edouard, marchand de charbon à Leers, offre un rabais de 0,30 centimes à l'hectolitre. Ce dernier est déclaré adjudicataire.

Baisieux. — *Les suites d'un accident mortel.* — On se rappelle de l'accident mortel qui s'est produit, au mois de septembre dernier, au passage à niveau du Moulin de Baisieux. Un jeune homme nommé Thieffry, fut broyé par un train ainsi que l'attelage qu'il conduisait.

Le garde-barrière et le conducteur du train comparaîtront devant le tribunal correctionnel de Lille, le 19 janvier prochain.

Annappes. — *Chiens enragés.* — Dans la journée de samedi, M. le maire d'Annappes signalait un chien atteint de rage qui avait été aperçu dans les rues de la commune. Après d'actives recherches, il a été saisi et abattu. M. Lempereur, vétérinaire à Hellemmes, qui a fait l'autopsie de l'animal l'a déclaré atteint d'hydrophobie. Deux autres chiens et deux chats mordus ont été abattus également.

Huile de foie de morue de Norwège, provenance directe de Bergen. En flacons, morque garantie Soetenaey, de Dunkerque. Roubaix: dépôt, Pharmacie Delabaere, rue d'Inkermann, 51.

Communications

ENTERREMENTS DU 29 DÉCEMBRE. — Mlle Alida Cornil, 3 h. 1[2 Notre-Dame. — Mme Henri Rogé, née Julie Moulard, 2 h. Saint-Jean-Baptiste. — Mme Henri Menu, née Célina Gautier, 2 h. Sainte-Elisabeth.

CHORALE SAINT-GEORGES. — Le comité provisoire de la chorale Saint-Georges, prie les jeunes gens désireux de faire partie de la société d'envoyer leur adhésion, chez MM. Augustin Bernard, directeur, 186, rue de France, de 12 h. à 2 h.; L. Bayart, président, rue Pellart, 127; G. Bettremieux, 29, rue Saint-Jean. Une réunion aura lieu le premier dimanche de janvier.

M. Henri DESCHAMPS et les COLLECTIVISTES

La réunion de samedi soir au Théâtre Deschamps

Les accusations portées par le directeur du « Roubaisien » contre les conseillers municipaux socialistes. — Les protestations.

Ainsi que M. Henri Deschamps l'avait annoncé, par voie d'affiches, le directeur du journal *Le Roubaisien*, répondant à la convocation à lui adressée par les citoyens Dubrulle, Delestrez et Demailly, a assisté à la réunion organisée au théâtre Deschamps, rue Archimède.

Bien avant huit heures, toutes les places étaient occupées. M. Henri Deschamps s'est assis, à l'écart, sur un banc, dans le fond de la scène, où se trouvaient réunis presque tous les membres du Conseil municipal. On y remarquait aussi les citoyens Desbarbieux ex-conseiller d'arrondissement, et Louis Catrice. M. Emile Moreau, ancien député de Roubaix, était également présent.

Avant d'ouvrir la séance, le citoyen Renard a pris la parole pour annoncer que la présidence lui avait été confiée. M. Renard a conseillé aux personnes présentes de conserver le calme qui convenait à une telle réunion; puis il a prié l'assemblée de lui désigner deux assesseurs. M. Emile Moreau, puis M. Desobry, adjoint au maire de Roubaix, ont été acclamés.

La séance

M. Renard, président, donne, tout d'abord, la parole à M. Liévin Bailleul. M. Deschamps proteste, disant que lui, accusateur, devait, le premier, exposer ses griefs. Cette faveur lui est accordée.

M. Deschamps s'avance: Hou! hou! hou!... crie-t-on.

M. Deschamps. — Un ordre du jour existe, et, d'après cet ordre du jour, c'est moi qui, le premier, doit prendre la parole!

De nouveaux cris couvrent la voix de M. Deschamps.

M. Renard, président, se lève. — Citoyens, dit-il, laissez parler M. Deschamps!...

Sûr de lui-même, M. Henri Deschamps arpente la scène, sur laquelle sa femme divorcée se trouve.

On siffle. M. Deschamps ne peut se faire entendre. M. Renard s'interpose: — Citoyens, dit-il encore, veuillez faire silence et laisser M. Deschamps s'expliquer! M. Deschamps ne veut parler que de Dubrulle, de Demailly et de Delettrez... Je ne sais si c'est une reculade...

M. Deschamps. — Pardon! Pardon! Pardon!... Je suis l'accusateur!...

M. Bailleul veut prendre la parole. *M. Deschamps*, tirant sa montre, dit alors: — Dans dix minutes, si on ne me laisse pas parler, je me retirerai!

M. Renard. — La parole est au citoyen Bailleul!

Le citoyen Bailleul. — Citoyens!...

M. Deschamps. — Citoyens!...

Tous les deux parlent ensemble, pendant que, dans la salle, tout le monde crie. M. Deschamps, se tournant vers le bureau: — C'est un guet-apens! dit-il... Vous avez fixé l'ordre du jour... C'est moi qui devait parler le premier, et vous donnez la parole à l'accusé!...

M. Moreau. — Vous êtes un misérable!...

M. Renard. — Messieurs... Pardon: Citoyens!... Laissez parler M. Deschamps... Vous connaissez ses accusations. Il a la parole: écoutez-le!...

Le discours de M. Deschamps

M. Deschamps, très souvent interrompu par des cris, renouvelle, très crânement, en présence de la foule qui est manifestement hostile, les accusations que, depuis plus d'un an, il a portées, dans son journal, contre les conseillers municipaux Dubrulle, Demailly et Delettrez. M. Deschamps déclare qu'il n'a aucune visée politique: il constate, tout simplement, et ne recherche que l'honneur de Roubaix, de la France et de la République.

Les cris retentissent, de plus en plus forts. Le président agite la sonnette. M. Deschamps, sans être entendu, parle de la conduite de Grenoble faite, naguère à Jules Guesde, par les roubaisiens..... Vous avez changé de conduite, citoyens! continue M. Deschamps, et vous venez maintenant me reprocher, à moi, d'être resté fidèle à mon passé?...

Comme la salle est très houleuse, M. Deschamps, dont il ne nous est pas possible de rapporter les paroles, puisque, grâce au bruit, elles ne parvenaient pas jusqu'à nous, déclare que, si on ne fait pas silence, il ne pourra pas continuer.

L'orateur parle du voyage à Guise, et il accuse formellement Dubrulle, Delettrez et Demailly, d'avoir touché 200 francs pour effectuer ce voyage qu'ils n'ont jamais fait.

Une voix. — Allons, Deschamps, pas de *colies*!!!

M. Renard, président. — Ceux qui font des interruptions, sont des amis de la municipalité, qui « se mettent le doigt dans l'œil, jusqu'à l'omoplate!... »

Les ripostes des accusés

M. Delettrez, en son nom et au nom de ses deux collègues, Demailly et Dubrulle, proteste. Il explique qu'ils sont, tous trois, allés d'abord à St-Denis, et de là, à Roubaix, pour ensuite se rendre à Guise. C'est ainsi qu'ils ont, dit M. Delettrez, dépensé les 200 fr. M. Delettrez lit une lettre signée Blondeau, qui lui donne raison.

M. Deschamps s'inscrit en faux contre cette lettre. (Cris, protestations.)

M. Deschamps accuse ensuite M. Achille Lepers d'avoir escroqué la somme de 200 francs, à lui remise pour effectuer un voyage à Berck-sur-Mer. Il en a fait l'aveu, ajoute l'orateur, à un rédacteur du *Journal de Roubaix*.

M. Renard président, donne ensuite la parole au citoyen Lepers, qui s'efforce de démontrer que, s'il a reçu 200 francs, pour faire, à Berck sur-Mer un voyage, il en a dépensé 300 pour en faire un autre. Et, ajoute-t-il, — c'est grâce à la libéralité des citoyens Carrette et Desobry, que j'ai pu faire face à toutes ces dépenses.

M. Desobry s'avance et appuie le dire de M. Lepers.

L'adjoint au maire de Roubaix parle ensuite du « cochon » dont le *Roubaisien* s'est tant occupé: — « Il n'y a pas à tortiller, s'écrie M. Lepers, il faut qu'on en parle! » Et l'adjoint au maire de Roubaix démontre que la légende du cochon en question, loin d'être un pot-de-vin, est une affaire toute naturelle, dont deux marchands de viande de cheval de la rue des Longues-Haies, par qui M. Lepers avait été fort mal reçu, sont seuls responsables.

Après M. Lepers, M. Liévin Bailleul prend la parole, pour réfuter toutes les accusations portées contre lui par M. Deschamps. M. Bailleul ajoute qu'il n'était pas l'auteur de l'article à propos duquel M. Deschamps s'est battu avec M. Polvent, rédacteur au *Reveil du Nord*.

M. Deschamps. — Il fallait le dire plus tôt.

M. Bailleul. — Je vous l'ai dit! Et vous savez bien, Monsieur, ce qui s'est passé!...

M. Deschamps. — C'est faux! (On crie et on siffle.)

M. Bailleul attaque ensuite son adversaire dans sa vie privée.

M. Deschamps. — Permettez... Puisque l'on agite cette question, je me retire...

Une voix. — A mort, Deschamps!...

M. Deschamps (s'adressant à M. Bailleul). — Quand vous aurez atteint mon âge, jeune homme, vous saurez peut-être ce qui vous arrivera!...

Le tumulte est à son comble. Le citoyen Catrice et le conseiller municipal Thérin invectivent M. Deschamps. Le citoyen Catrice lui porte même, — et très durement, la main sur l'épaule. Le citoyen Wilfart se montre également très agressif. Il n'est pas le seul...

Incidents

Soudain, un cri retentit, sur la scène: — *Des revolvers!...*

Au moment où les amis de M. Deschamps veulent le faire sortir, un cercle infranchissable les entoure. M. Catrice, saisissant M. Chatteleyn par la barbe, la lui tire. M. Chatteleyn, bousculé, montre un revolver:

— Nous allons voir, dit-il, si nous ne sortirons pas!...

La femme divorcée de M. Deschamps s'avance, très surexcitée. Elle saisit M. Deschamps par le poignet et l'injurie. Pendant ce temps, M. Chatteleyn est fouillé!...

Que va-t-on faire de lui?... a demandé alors quelqu'un?

— Il faut le laisser s'en aller! a-t-on répondu.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire, l'agression dont le rédacteur du *Journal de Roubaix* a été victime, sur la scène, au moment où, après avoir pris ses notes, il s'en allait. Après avoir été invectivé par la femme divorcée de M. Deschamps, notre collaborateur a été frappé au visage par des hommes qu'il ne connaît pas, et à qui il n'avait pas adressé la parole.

La réunion a été levée après la lecture d'un ordre du jour flétrissant la conduite de M. Deschamps.

L'INCENDIAIRE des FERMES

DE ROUBAIX ET DES ENVIRONS

ARRÊTÉ A WASQUEHAL

La surveillance de la Police de sûreté. — Un homme suspect. — En observation. — L'incendiaire met le feu à la ferme Picavet. — Sa fuite. — Une chasse à l'homme. — Dans le canal. — L'arrestation. — Les dénégations de l'inculpé — Son transfert à Lille.

Enfin! le sinistre malfaiteur qui avait juré la destruction de toutes les fermes de Roubaix et des environs; celui qui, depuis plusieurs semaines avait allumé tant d'incendies; l'homme que la voix publique avait surnommé Jack l'Incendiaire, a été surpris, vendredi soir, par les agents de la sûreté de Roubaix, au moment où il mettait le feu à la ferme Picavet, à Wasquehal. Il a été arrêté peu après.

Cette importante capture fait le plus grand honneur à la police de sûreté de Roubaix, et notamment à l'inspecteur, M. Huyghe, et aux agents sous ses ordres.

Voici dans quelles circonstances s'est opérée cette arrestation sensationnelle, à l'annonce de laquelle un soupir de soulagement s'est échappé de toutes les poitrines.

La descente du parquet

Nous avons dit que le parquet de Lille s'était transporté à Roubaix, jeudi, pour prendre les mesures nécessaires dans le but de découvrir, à tout prix, l'auteur ou les auteurs des incendies multiples qui se sont produits depuis peu à Roubaix et dans les environs.

La police, ayant reçu, dit-on, une lettre l'avertissant que le feu serait mis, dans la soirée de vendredi, à la ferme Picivet, à Wasquehal, a établi une surveillance active qui a amené l'arrestation de l'incendiaire.

Le récit du fermier

La ferme dite de la « Planche au Riez » est située au *Capreau*; elle est occupée par M. Henri Picavet, âgé de 68 ans, qui y est né; c'est une petite ferme — comme il en existe beaucoup dans les environs — à maison d'habitation basse, recouverte de chaume, de même que les bâtiments qui entourent la cour. Une pâture, bordée d'une haie, est contiguë.

» Dans l'après-midi de vendredi, vers trois heures, nous dit M. Picavet, deux agents de sûreté de Roubaix, venaient me prévenir qu'ils avaient reçu une lettre anonyme, leur annonçant que l'on devait mettre le feu chez moi; ils me recommandèrent surtout de ne rien dire.

» Puis vers cinq heures et demie, d'autres agents — ils étaient au moins douze — sont arrivés et se sont cachés, les uns dans la grange, les autres sous la porte et aux alentours.

» Moi, j'étais resté assis au coin du feu. Tout à coup, vers sept heures, on entendit quelques coups de revolver et en même temps on criait: « Habile! Habile! il y a le feu! »

» Nous sommes bien vite sortis et nous avons vu deux agents — (Cochez et Delcourt), qui arrachaient la paille de la toiture du petit hangar, situé vers la pâture et attenant aux étables et où le feu avait été mis.

» Les autres agents, eux, poursuivaient l'incendiaire qui s'était aussitôt enfui.

Le fermier nous montre, tout en causant, le hangar où la tentative a été commise; la paille arrachée du toit est encore là, sur l'herbe; elle sent fortement le pétrole.

La neige qui couvre la pâture est semée de pas de tous côtés, et on peut suivre la trace du fugitif et des agents, jusqu'au canal, pendant trois cents mètres, au milieu des champs.

Les agents en observation

Comme le dit le fermier, dans le récit que nous avons transcrit, les agents étaient en observation dans la ferme; ils avaient vu un individu, venu du côté du canal, roder autour des bâtiments; mais, malgré la surveillance exercée, il réussit à un certain moment à échapper aux regards et quelques instants après le feu se déclarait au toit de chaume du hangar.

Les agents qui aperçurent les flammes donnèrent aussitôt l'alarme aux autres et se précipitèrent à la suite de l'incendiaire qui prit la direction du canal; une chasse à l'homme commença.

Dans le canal

Après avoir parcouru quelques centaines de mètres, le fugitif rencontra le canal dont il descendit quatre à quatre la berge; puis il s'élança résolument à l'eau, nageant avec une très grande facilité, paraît-il.

Il remonta avec non moins d'agilité l'autre berge, pendant que les agents allaient passer le pont qui se trouve à quelque distance de là.

De l'autre coté du canal, des recherches furent faites aussitôt pour retrouver les traces de l'incendiaire, une battue fut immédiatement organisée, sous les ordres de M. Octave Huyghe, inspecteur de sûreté.

L'arrestation de l'incendiaire

Vers sept heures et demie, M. Louis Pollet, horticulteur, au Try, attiré par les coups de feu qu'il avait entendus, était en observation avec son fils, dans son jardin.

Il aperçut tout à coup un homme traversant ses « couches », puis essayant de se cacher dans un trou formé derrière une de ses serres.

M. Louis Pollet armé d'un tisonnier, courut vers lui et croyant avoir affaire à un voleur, et pour l'effrayer, criait à son fils: « Va chercher mon fusil! »

Sur ces entrefaites arrivaient les agents qui, aux vêtements mouillés que portait l'individu aux prises avec le jardinier, reconnurent aussitôt leur homme.

En un instant, il fut ligotté, et emmené dans la direction de Roubaix, où il a été écroué au dépôt central.

Il a déclaré se nommer Henri Verhulst, âgé de 34 ans, né à Harlebeke (Belgique).

Les dénégations de l'inculpé

Henri Verhulst est grand, de forte corpulence; il a la figure rasée et grelée; les yeux sont fuyants et mauvais; il a été conduit à Lille, dans l'après-midi de samedi et écroué à la disposition de M. Delaté, juge d'instruction.

Il a été interrogé et nie énergiquement.

FEUILLETON DU 30 DÉCEMBRE 1895. — N° 161

LA PORTEUSE DE PAIN

Par XAVIER DE MONTEPIN

TROISIÈME PARTIE

MAMAN LISON

II.

Marianne vint mettre son couvert et plaça devant lui une écuelle remplie de soupe aux choux.

— Voilà toujours un commencement, — fit-elle. — Je vais vous apporter du pain, du fromage et du vin...

— Oui dépêchez-vous, ma brave fille, et je vous montrerai quelque chose...

— Quoi donc?

— Vous verrez...

Amanda, debout auprès du vasistas entr'ouvert, ne perdait pas une seule des paroles échangées.

A travers les rideaux mal joints, elle apercevait Ovide lui tournant le dos.

Marianne revint et plaça sur la table les objets annoncés.

— Maintenant, — reprit-elle, — qu'est-ce que vous allez me montrer?

— Ah! ah! curieuse!... vous êtes pressée. — Eh bien, vous allez voir...

Ovide tira de sa poche deux petites boîtes de maroquin, l'une rouge et l'autre noire.

Il ouvrit celle de maroquin rouge.

Sur une doublure de velours bleu brillait une paire de boucles d'oreilles.

— Eh bien, qu'est-ce que vous dites de ça? — demanda-t-il.

— Dame! je dis que c'est du joli et que ça vaut de l'argent! — Est-ce que c'est un cadeau que vous comptez faire à maman Lison?

— Tout juste.

— Eh bien, c'est gentil de votre part, et la pauvre chère femme sera bien contente!

— Je le désire et je l'espère.

— Moi, j'en suis sûre... — Dans l'autre boîte, qu'est-ce qu'il y a?

— Encore une paire de boucles d'oreilles.

— Vous lui en donnerez deux paires, alors!

— La seconde n'est point pour elle.

— Pour qui donc?

— Pour vous, Marianne...

La servante devint rouge jusqu'aux oreilles.

— Pour moi! — répéta-t-elle.

— Oui, ma fille... et dites-moi si elles sont de votre goût...

Ovide ouvrit le second écrin.

Marianne poussa un cri de joie.

— Mais c'est magnifique! — s'écria-t-elle. — Vous vous moquez, bien sûr, en disant que c'est pour moi...

— Je ne me moque pas du tout, et je suis enchanté de vous être agréable.

— Oh! merci, monsieur Pierre!... merci! — merci! — Vous êtes trop gentil! — Je les mettrai quand j'irai m'habiller pour servir...

— C'est ça, ma fille...

La servante referma la petite boîte, la glissa dans sa poche et reprit:

— Monsieur Pierre, j'aime bien qu'on chante... Vous nous chanterez des bêtises, hein?

— Tant qu'on voudra...

— Faudra faire chanter tout le monde.

— Tout le monde chantera...

— Même la maman Lison?

— La maman Lison comme les autres...

— C'est ça qui serait drôle, mais je crois bien que vous n'y parfiendrez pas... — Elle a toujours l'air de partir pour un enterrement.... — Impossible de l'égayer...

— Si vous vouliez, Marianne, ce serait bien facile...

— Comment ça?

— Il ne s'agirait que de la rendre un peu *pompette*... de lui donner un *petit plumet*...

— Mais ce n'est pas moi qui lui verserai à boire...

— Inutile qu'elle boive beaucoup...

— Alors, comment ça dépend-il de moi?... — Qu'est-ce qu'il faudrait faire?...

A cette minute précise la patronne appela Marianne.

— Attendez une minute... — fit la servante. — Je vais revenir.

Et Marianne se rendit aux fourneaux où la maîtresse du logis avait un ordre à lui donner.

Au bout de deux ou trois minutes, elle accourut rejoindre Soliveau.

— Vous disiez donc, — reprit-elle curieusement, — qu'il ne faudrait pas qu'elle boive beaucoup, maman Lison, pour être un peu pompette et se mettre en gaieté.

— Je disais cela... — On boira des liqueurs n'est-ce pas, après le café?...

— Et pendant, et même avant... Ce sera un banquet où rien ne manquera...

— Alors, nous pouvons nous entendre... — Après le café je dirai que je paye ma bienvenue... je ferai mon cadeau à maman Lison, et on l'arrosera d'un verre de vraie chartreuse. — Eh bien, il ne s'agit que de verser dans un des carafons, que vous mettrez de côté, une cuillerée d'une certaine liqueur que j'ai apportée...

— Si ça allait lui faire du mal, à cette pauvre femme!... — s'écria Marianne.

— Du mal! jamais de la vie!! — répliqua Soliveau; — ça la rendra gaie, tout simplement, et nous lui ferons chanter ensuite ce que nous voudrons, même des gaudrioles.

L

— Vous m'assurez que ça ne peut pas l'indisposer? — reprit Marianne avec insistance.

— Je vous le jure, foi de Dijonnais et de bon enfant!

— Eh bien, alors, ça va!

— Quand je me lèverai pour faire un *spiche*, vous vous apprêterez, — poursuivit Ovide; — je demanderai de la chartreuse afin d'arroser mon cadeau, et vous remplirez le verre de maman Lison...

— Mais si j'en versais aux autres? — demanda la servante.

— Ah! pas de plaisanterie! tout le monde aurait un *plumet*...

— Ça serait rigolo...

— Non, car on ne s'entendrait plus... ça serait à qui parlerait le plus haut et chanterait le plus fort.

— Au fait, c'est vrai... — Je tiendrai deux carafons, chacun d'une main et, sans en avoir l'air, je ne verserai qu'à maman Lison de celui qui sera préparé...

— C'est bien ça...

— Où est-elle votre liqueur?

— Il faudrait me donner un carafon de chartreuse... — je la verserai moi-même, car vous pourriez en mettre trop. — Alors l'effet serait manqué... Au lieu de la gaieté, ce serait le sommeil qui viendrait...

— Je vais chercher ce qu'il vous faut...

Marianne s'approcha d'une table sur laquelle le sommelier transvasait des alcools de diverses couleurs dans de petits flacons numérotés. — Chaque numéro constatait le nombre de petits verres que le récipient pouvait contenir.

— Jacques, — demanda-t-elle, — vos carafons de chartreuse sont-ils prêts?

— Oui, mamselle Marianne...

— Donnez-m'en un, s'il vous plaît...

— Les voilà, choisissez vous-même...

La servante en prit un et rejoignit Ovide.

Celui ci avait d'avance tiré de sa poche le flacon acheté à New-York et dans lequel il restait, nous le savons, les trois quarts du liquide.

Il retira du carafon la valeur d'un petit verre de chartreuse, qu'il remplaça par la même quantité de liqueur canadienne. Il agita pour opérer le mélange, reboucha le carafon et le tendit à Marianne en lui disant:

— Surtout ne le mêlez pas avec les autres!

— Soyez tranquille... — répondit-elle en le mettant dans sa poche. — Je sais où le placer et je ne me tromperai pas...

Ovide se frotta les mains.

— Ma parole, je crois que nous allons bien rire! — s'écria-t-il joyeusement.

— J'en ris d'avance! — appuya la servante.

Et elle quitta le Dijonnais pour reprendre le cours de ses travaux.

Le misérable acheva tranquillement son déjeuner.

Pas une des paroles échangées entre lui et Marianne n'avait échappé à mademoiselle Amanda, nous le savons.

Passant tour à tour de la surprise à la stupeur, puis à l'épouvante, elle se demandait quelle était la personne qu'on appelait *Maman Lison*, et à qui Ovide Soliveau voulait faire boire l'infernale liqueur qui avait failli la tuer elle-même à Bois-le-Roi.

Quel crime cet homme avait-il donc encore à commettre? Quels projets sinistres échafaudait-il?

Une sueur froide mouillait les tempes de l'essayeuse de madame Augustine.

Ce qu'elle venait d'entendre lui causait une oppression singulière, l'anéantissait en quelque sorte.

Tout à coup elle releva la tête, et sa physionomie devint énergique, tandis qu'une flamme passagère s'allumait sous ses paupières.

Par l'entre-bâillement du rideau elle jeta un regard sur Ovide qui venait de quitter sa chaise et allumait une cigarette.

La maîtresse de l'établissement s'approcha de lui.

— Eh bien! avez-vous trouvé du travail? — lui demanda-t-elle.

— Pas encore, mais je me suis présenté hier dans une maison du quartier et on m'a dit de repasser aujourd'hui, — répondit-il. — J'y vais.

— Bonne chance, alors.

— Merci, la bourgeoise!

— Vous savez qu'on se met à table à midi sonnant.

— Oui, oui. — Aucun danger que je m'attarde... — Je serai là d'avance pour prendre un bitter... — Il n'est que dix heures, j'ai grandement le temps de faire ma course.

— Allez donc et revenez vite.

Ovide quitta la grande salle, traversa la boutique donnant sur la rue et sortit du *Rendez-vous des boulangers*.

Amanda avait suivi de l'œil tous ses mouvements.

Elle le vit s'éloigner, mais ne bougea point.

Quoique son repas fût achevé, elle attendit quelques minutes dans une immobilité complète.

Marianne vint débarrasser la table sur laquelle Ovide avait déjeuné.

Mademoiselle Amanda, approchant alors sa bouche du vasistas entr'ouvert permettant d'entendre tout ce qui se disait dans la salle, et réciproquement, appela d'une voix un peu basse, mais très distincte:

— Mademoiselle Marianne...

La servante regarda tout autour d'elle d'un air ahuri, et demanda:

— Qui me parle?

— Moi.

— Où ça, vous?

— Dans le cabinet... — Voulez-vous venir un instant?... — J'ai quelque chose à vous dire.

— J'y vas...

Amanda ferma le vasistas et laissa retomber le rideau.

Marianne parut.

— Vous avez besoin de moi, madame? — fit-elle en entrant.

— Oui, mademoiselle.

— Tout à votre service... — De quoi s'agit-il?...

— Je vais vous l'apprendre... — Il y aura un grand repas chez vous, aujourd'hui...

— Oui, madame, un banquet en l'honneur de Lise Perrin, qu'on appelle généralement dans le quartier *maman Lison*.

— Quelle est cette maman Lison?

— Une brave porteuse de pain qui a failli être écrasée samedi dernier, rue Gît-le-Cœur, par un échafaudage dégringolant du haut d'une maison en construction...

(*A suivre*) XAVIER DE MONTÉPIN.

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre, pour le prix minime de **0,75**, un excellent **timbre caoutchouc** monté sur plaque métal et enfermé dans une jolie boîte en métal blanc inoxydable. — Le même, avec manche, depuis **1 fr. 50** jusqu'à **2 f. 50**, selon le genre. Initiales entrelacées **0 f. 50**.